

Gouvernement du Québec

Décret 1361-2021, 27 octobre 2021

CONCERNANT l'insaisissabilité d'œuvres d'art et autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 697 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01) les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec qui sont exposés publiquement au Québec ou destinés à y être exposés sont insaisissables s'ils sont déclarés tels par décret du gouvernement, pour la période qui y est indiquée;

ATTENDU QUE Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal présentera l'exposition «Place au cirque!» du 13 octobre 2021 au 6 mars 2022;

ATTENDU QUE les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques mentionnés à la liste annexée au présent décret et qui sont destinés à être exposés publiquement au Québec dans le cadre de cette exposition proviennent de l'extérieur du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de déclarer l'insaisissabilité des œuvres d'art et des autres biens culturels ou historiques mentionnés à la liste annexée au présent décret qui seront exposés par Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal dans le cadre de l'exposition «Place au cirque!», de même que de toute autre œuvre

d'art et tout autre bien culturel ou historique qui pourront s'y ajouter, et ce, à compter du moment de leur arrivée au Québec jusqu'au moment de leur départ;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 697 du Code de procédure civile, le décret entre en vigueur dès sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE, conformément au deuxième alinéa de cet article, l'insaisissabilité de ces biens n'empêche pas l'exécution de jugements rendus si ces biens ont été, à l'origine, conçus, produits ou réalisés au Québec ou encore pour donner effet à un contrat de service relatif à leur transport, leur entreposage et leur exposition;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications et du ministre de la Justice :

QUE les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec dont la liste apparaît en annexe et qui seront exposés à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal dans le cadre de l'exposition «Place au cirque!» qui sera présentée du 13 octobre 2021 au 6 mars 2022, de même que toute autre œuvre d'art et tout autre bien culturel ou historique qui pourront s'y ajouter, soient déclarés insaisissables à compter du moment de leur arrivée au Québec jusqu'au moment de leur départ.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Demande d'insaisissabilité des œuvres d'art et autres biens culturels ou historiques de l'exposition *Place au cirque!*
Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal

Nom et adresse du propriétaire	Numéro d'inventaire	Nom de l'objet	Matériau	Dimensions (hauteur x largeur x profondeur (cm))	Provenance	Date de création ou âge
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN11336.1-4	Échasses de Harry Nelson	Bois	Gauche : 188 x 17,8 x 30,5 cm Droite : 189,2 x 15,2 x 29,2 cm	États-Unis	1930
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN11082.2 et SN11139.2.1	Costume de scène à col à paillettes porté par le trapéziste Mark Lotz	Textile	72,4 x 67,3 x 10,2 cm	États-Unis	1979
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1562.705.2.a	Costume de clown français avec son mannequin	Textile, paillette	88,9 x 76,2 cm	France	1966
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1562.705.17	Chaussures de clown	Cuir	14 x 4,6 x 42,5 cm	États-Unis	20 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN11190	Sofa de Tom Pouce	Bois de rose, Soie, velours, Laiton	87,6 x 132,1 x 76,2 cm	États-Unis	Milieu du 19 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN5338	La Pyramide humaine ou Les Acrobates	Bronze	128,9 x 24,8 cm	France	1880-1883
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN11144.1	Buffet de Tom Pouce	Bois de rose, marbre, miroir	166,4 x 108 x 53,3 cm	États-Unis	1860
The John and Mable Ringling Museum of Art	TR2004.2743.2.1	Maquette de parade	Toile, métal, bois, plastique	25,4 x 15,24 x 10,16 cm	États-Unis	1919
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1562.703.32.1.a et SN1562.703.32.2	Veston et chapeau haut-de-forme, costume porté par le Capitaine William Heyer	Soie, textile	Veston : 113 x 56 cm Chapeau : 14 x 25,4 x 29,2 cm	États-Unis	20 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN11334.d	Chaussures d'acrobate	Cuir	Gauche : 16 x 28 x 7,3 cm Droite : 17 x 28,5 x 8 cm	États-Unis	Début 21 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1562.700.32.a et SN1562.700.32.a.2	2 paires de chaussons de ballet noirs (Black ballet slippers)	Cuir	Gauche : 6,5 x 23,5 x 7 cm Droite : 6,5 x 16,5 x 10 cm	États-Unis	20 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1562.704.34.a	Costume d'acrobate trapéziste et son mannequin	Textile, paillette	73 x 40 x 57,2 cm	États-Unis	1952-1953
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1562.706.20	Tête géante de Pierrot et son support	Papier mâché, coton	82,6 x 49,6 cm	États-Unis	1952
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1562.706.19	Tête géante de Pierrette et son support	Papier mâché, coton	71,1 x 55,2 cm	États-Unis	1952

The John and Mable Ringling Museum of Art	MF81.6.438.1	Costume du clown américain Weary Willie (Emmett Kelly)	Tissu, métal	Veston : 86 x 65 cm Pantalons : 95 x 45 x 66 cm	États-Unis	1981
The John and Mable Ringling Museum of Art	MF81.6.438.2	Chaussures du clown américain Weary Willie (Emmett Kelly)	Cuir, textile, métal	17,1 x 16,5 x 39,7 cm	États-Unis	1980
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1562.706.159.2	Pieds de canard du clown américain Paul Jung	Papier mâché, coton	8,9 x 24,1 x 21,6 cm 6,4 x 24,1 x 22,9 cm	États-Unis	20 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1562.705.32	Cornet de crème glacée géant utilisé par le clown américain Paul Jung	Papier mâché, coton	44 x 18 x 16 cm	États-Unis	20 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1562.704.76	Robe de Mme Catherine Pallenberg	Velours, soie, paillette	144,8 x 55,9 cm	États-Unis	1920-1950
The John and Mable Ringling Museum of Art	IN05.3005	Piédestal (Animal stand)	Bois, métal	71,1 x 68,6 cm	États-Unis	20 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	IN2020.17	Affiche imprimée	Encre, papier	233,7 x 129,5 cm	États-Unis	1901
The John and Mable Ringling Museum of Art	IN2020.189	Cahier	Papier	20 x 10 cm	États-Unis	20 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	IN06.8101	Bague de géant	Métal	2,4 x 4,8 cm	États-Unis	20 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1558.420.4.c	Grosse caisse	Bois, cuir, métal	94 x 45,7 cm	États-Unis	20 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN11160.3	Cor	Laiton, cuir	36,2 x 19,1 x 12,7 cm	États-Unis	Début 20 ^e siècle
The John and Mable Ringling Museum of Art	P2008.2	Tigre de manège en bois	Bois, peinture	134,6 x 208,3 x 75 cm	États-Unis	2008
The John and Mable Ringling Museum of Art	TR2004.2743.2.2	Maquette de parade	Toile, métal, bois, plastique	60,96 x 25,4 x 20,32 cm	États-Unis	1919
The John and Mable Ringling Museum of Art	TR2004.2743.2.3	Maquette de parade	Toile, métal, bois, plastique	60,96 x 25,4 x 20,32 cm	États-Unis	1919
The John and Mable Ringling Museum of Art	TR2004.2743.2.4	Maquette de parade	Toile, métal, bois, plastique	60,96 x 25,4 x 20,32 cm	États-Unis	1919
The John and Mable Ringling Museum of Art	SN1562.704.34.b	Costume d'acrobate trapéziste et son mannequin	Textile, paillette	77,5 x 35,6 x 61 cm	États-Unis	1952-1953